Image not found or type unknown

Achat d'une maison avec une clause de tontine et mariage ensuite

Par **PLOUHA64**, le **30/03/2016** à **22:02**

Bonjour
en 1991, j'ai acheté avec mon compagnon une maison avec une clause de tontine. En 1992, nous nous sommes mariés.
Mon mari a une fille d'un premier mariage. Nous avons eu ensemble un fils en 1993. Si l'un de nous deux décéde, que se passe t-il ? le mariage a t-il modifié la clause de tontine ?
merci de votre aide
cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés